

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 18 MARS 2020

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ANTOINE LABELLE
MUNICIPALITÉ DE LA MACAZA**

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de La Macaza, tenue le 18 mars 2020, à 10h, par conférence téléphonique de manière exceptionnelle en raison de la pandémie de Coronavirus.

SONT PRÉSENTS : Céline Beaugard, mairesse, Christian Bélisle, maire suppléant, Raphaël Ciccariello, conseiller, Benoit Thibeault, conseiller, Pierrette Charette, conseillère, Brigitte Chagnon, conseillère, Pierre Rubaschkin, conseiller.

EST ABSENT : Aucune absence.

EST AUSSI PRÉSENT : Étienne Gougoux, directeur général.

OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Sous la présidence de madame la mairesse Céline Beaugard, la séance extraordinaire est ouverte à 10h.

2020.03.59

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour a été distribué et qu'il se détaille comme suit;

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**
3. Résolution – Diminution du taux d'intérêt sur les soldes impayés des taxes foncières municipales et des compensations pour services municipaux.
4. Résolution – Embauche temporaire d'employés retraités à titre de remplaçants.
5. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé monsieur le conseiller Christian Bélisle
Et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

Étienne Gougoux
Directeur général

2020.03.60

RÉSOLUTION – DIMINUTION DU TAUX D'INTÉRÊT SUR LES SOLDES IMPAYÉS DES TAXES FONCIÈRES MUNICIPALES ET DES COMPENSATIONS POUR SERVICES MUNICIPAUX

ATTENDU QUE le *Règlement 2020-151 décrétant les taux variés de taxation foncière et de tarification des services municipaux pour l'exercice financier 2020* prévoit que les taux d'intérêt sur les soldes impayés des taxes foncières municipales et des compensations pour services municipaux sont fixés au taux annuel de 12% à compter du moment où ils deviennent exigibles;

ATTENDU QUE l'article 981 du *Code municipal du Québec*, fixe le taux d'intérêt à 5% par an;

ATTENDU QUE l'article 981 du *Code municipal du Québec* permet toutefois au conseil de fixer un taux d'intérêt autre par résolution;

ATTENDU les circonstances exceptionnelles liées au COVID-19, la Municipalité désire alléger le fardeau fiscal pour ses contribuables en diminuant le taux d'intérêt;

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Rubaschkin
Et résolu à l'unanimité

Madame la conseillère Pierrette Charette quitte la conférence téléphonique en raison d'un problème technique à 10h01.

QUE le taux d'intérêt et les pénalités sur les soldes impayés des taxes foncières municipales et des compensations pour services municipaux exigibles pour l'année courante et impayés à ce jour soit de 0% par an;

QUE ce taux soit maintenu jusqu'au 30 juin 2020 date à laquelle le taux prévu au *Règlement 2020-151* redeviendra en vigueur;

ADOPTÉE

Étienne Gougoux
Directeur général

Madame la conseillère Pierrette Charette réintègre la conférence à 10h04.

2020.03.61

RÉSOLUTION – EMBAUCHE TEMPORAIRE D'EMPLOYÉS RETRAITÉS À TITRE DE REMPLAÇANTS

CONSIDÉRANT QUE, dans le contexte de la pandémie de Covid-19, la Municipalité a préparé un plan de relève pour assurer le maintien des services essentiels advenant le cas où des employés tomberaient malades;

CONSIDÉRANT QUE, dans le cadre de ce plan, le recours à des employés retraités est envisagé et que plusieurs employés retraités ont accepté la demande de la municipalité en confirmant qu'ils étaient disponibles, si requis;

Il est proposé par monsieur le conseiller Benoit Thibeault
Et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER le directeur général ou son adjointe à embaucher de manière temporaire des employés retraités à titre de remplaçants en cas de besoin de manière à assurer le maintien des services essentiels à la population;

DE FIXER l'échelon salarial desdits employés au même échelon que ceux-ci avaient au moment de leur départ à la retraite.

ADOPTÉE

Étienne Gougoux
Directeur général

2020.03.62

RÉSOLUTION – LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour ayant été épuisé,

Il est proposé par madame la conseillère Brigitte Chagnon
Et résolu à l'unanimité

De lever la séance à 10h05.

ADOPTÉE

LA MAIRESSE

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Céline Beauregard

Étienne Gougoux